

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 26 JUIN 2006 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(2)

Présidence : M. Laurent Praz

Présents : 68 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Larissa Barbey
M. Denis Boivin
M. Andreas Burri
M. Marc-Antoine Gamba
M. Guy-Noël Jelk
M. Jean-Jacques Marti
M. Laurent Moschini
M. Claude Schenker
Mme Regula Strobel
M. Dimitri Sudan
M. Laurent Thévoz
M. François Weissbaum

Absent : --

Scrutateurs : Mme Marie-Christine Dorand
M. René Marty
Mme Helena Molliet
M. Pierre Zwick

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, chef du service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 26 juin 2006

Ordre du jour

Le Président a le plaisir de saluer les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que les représentants de la presse et le public présent dans les tribunes.

Il constate que la convocation du 1^{er} juin 2006, contenant l'ordre du jour commun des séances des 26 et 27 juin 2006 a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Cet ordre du jour appelle-t-il des remarques ?

Motion d'ordre

Mme Sandra Daguet (PDC) fait la déclaration ci-après :

"Je vous propose d'interrompre notre séance à 20.30 heures, afin de permettre à tous les Conseillers généraux de suivre la rencontre de football entre l'équipe de Suisse et celle d'Ukraine. Je dépose donc une motion d'ordre. Le Conseil général peut se permettre, me semble-t-il, d'arrêter notre séance à ce moment-là et de poursuivre ses délibérations demain. J'espère que vous soutiendrez cette motion d'ordre, car il est intéressant de suivre la prestation de notre équipe nationale et de participer ainsi à l'engouement populaire qui l'accompagne."

Le Président précise que le Bureau, qui a siégé il y a quelques instants, a brièvement discuté de l'éventualité du dépôt d'une motion d'ordre allant dans le sens de celle qui vient d'être développée. Le Bureau est favorable à poursuivre ce soir nos débats jusqu'à la fin de l'examen des comptes et du rapport de gestion. *"Je tenais à vous le signaler avant d'ouvrir la discussion sur cette motion d'ordre."*

M. Gilles Bourgarel (Verts) déclare ce qui suit :

"Le dépôt de cette motion d'ordre ne m'étonne pas, mais elle me navre. Elle concerne un divertissement. Que nous soyons dans cette enceinte à accomplir notre tâche ou devant un écran de télévision, nous ne changerons pas le sort de l'équipe suisse de football. Les électeurs nous ont élus pour que nous remplissions notre devoir. Raccourcir la séance de ce soir, ce n'est peut-être pas le meilleur des signes pour inciter nos concitoyens à voter. Nous nous plaignons suffisamment de l'abstentionnisme ... Je ne sais pas, malgré l'engouement général, si ce serait donner le bon exemple que de soutenir cette motion d'ordre."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"C'est exactement le genre de débat que j'aurais souhaité éviter. Mais comme la motion d'ordre est déposée, je m'y oppose à titre personnel. Il faut quand même garder le sens des priorités. Si nous sommes élus au Conseil général, c'est pour participer aux séances de cette institution."

"J'ai tout à fait la fibre patriotique. Je crois en cette équipe et je suis sûre que nous aurons droit à un quart de finale, à une demi-finale et même à une finale au cours desquelles nous aurons l'occasion d'applaudir cette équipe. (Rires)"

Séance du 26 juin 2006

Ordre du jour (suite)

C'est pourquoi j'estime que nous pourrions continuer nos délibérations."

Vote sur la motion d'ordre

Opposée à la proposition de Mme Sandra Daguet d'interrompre les débats ce soir à 20.30 heures, la proposition du Bureau de s'en tenir à l'ordre du jour prévu, et en principe d'examiner ce soir les comptes et le rapport de gestion, l'emporte par 34 voix contre 18.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président ;
2. Approbation des procès-verbaux des séances antérieures, dont celle du 15 mai 2006 ;
3. Naturalisations – message n° 5 ;
Président de la commission des Naturalisations : M. Lorenzo Laini
4. Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations mentionnées à l'article 10, 1^{er} alinéa, lettres g) à j) de la loi sur les communes, la limite de cette délégation étant fixée à 150'000 francs – message n° 3 ;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message n° 1 ;
Comptes généraux de la Commune : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction
6. Dissolution de l'Association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional (ACSAR) – message n° 2 ;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement
7. Octroi d'un crédit de 540'000 francs pour la célébration du 850^{ème} anniversaire de Fribourg – message n° 4 ;
Rapport du président de la commission spéciale : M. Gilles Bourgarrel

Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Pierre-Alain Clément, Syndic
8. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 41'953,90 francs pour la réfection de la toiture de la crèche Mandarine au centre de quartier du Schoenberg – rapport n° 1 ;

Séance du 26 juin 2006

Ordre du jour (suite)

- Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement
9. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 65'159,95 francs pour la réfection de la toiture sur la salle d'instruction du bâtiment du Service du feu à la route de l'Aurore 4 – rapport n° 2 ;
- Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement
10. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 87 non impérative de M. Rainer Weibel et de 11 cosignataires lui demandant des moyens et mesures pour faciliter l'accès à la vie culturelle aux citoyens financièrement désavantagés ;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 88 non impérative de Mme Christa Mutter et de 13 cosignataires lui demandant une planification des besoins en infrastructures scolaires et parascolaires ;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 90 non impérative de MM. Marcel Aebischer et Christoph Allenspach, ainsi que de 22 cosignataires, lui demandant d'étudier un nouveau concept de planification des mesures de sécurité pour les usagers de la voie publique ;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 91 non impérative de M. Philippe Wandeler, au nom des groupes PCSO, PS et de la Liste Citoyenne, lui demandant de prévoir, dans les budgets des années électorales, un subventionnement plus important des partis politiques que pour les élections communales de mars 2001 ;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 92 non impérative de M. Gilles Bourgarel lui demandant de prendre des mesures pour limiter le tonnage et le gabarit des poids lourds en Basse Ville ;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 93 non impérative de M. Christoph Allenspach lui demandant de présenter une conception d'information et de la sécurité des chantiers ouverts sur la voie publique ;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 94 non impérative de M. Christoph Allenspach lui demandant d'intervenir auprès de la CUTAF pour améliorer les prestations des TPF le week-end, en particulier le samedi et le soir ;
17. Décision quant à la transmission des propositions :
- n° 1 non impérative de Mme Antoinette de Weck (PLR) et de 37 cosignataires, demandant la pose de bancs à la rue de Lausanne ;
 - n° 2 non impérative de Mme Christa Mutter (Verts) et de 41 cosignataires, demandant au Conseil communal de mettre sur

Séance du 26 juin 2006

Ordre du jour (suite)

piéd un concept d'Agenda 21 durable avec une participation ouverte et permanente de la population ;

18. Réponse à la question n° 1 de M. Jean-Jacques Marti (PLR) relative à la mise à disposition gratuite d'un conteneur pour les déchets organiques ;
19. Divers.

ooo

1. Communications du Président

Il n'y en a pas.

ooo

2. Approbation du procès-verbal n° 1 de la séance du 15 mai 2006

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

ooo

3. Naturalisations

CONFIDENTIEL

ooo

4. Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations mentionnées à l'article 10, 1^{er} alinéa, lettres g) à j) de la loi sur les communes, la limite de cette délégation étant fixée à 150'000 francs

Discussion générale et entrée en matière

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"C'est à l'unanimité moins une abstention que la Commission financière vous propose d'octroyer au Conseil communal cette délégation de compétence."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, relève qu'habituellement, le message concernant cette délégation de compétence est soumis au Conseil général lors de la séance de reconstitution. Pour des raisons pratiques, cet objet a été reporté à aujourd'hui. Je n'ai pas d'autres remarques à faire.

Séance du 26 juin 2006

M. Michel Ducrest (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien apporte une réponse unanimement favorable à la délégation de compétences que sollicite le Conseil communal de pouvoir procéder à des opérations immobilières telles que décrites dans le message n° 3. Il s'agit d'assurer une gestion cohérente de ce type de dossiers. Il conviendra également de maintenir l'information trimestrielle sur les transactions que le service du Cadastre adresse à la Commission financière."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas contestée et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail. Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 26 juin 2006

Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations mentionnées à l'article 10, 1er alinéa, lettres g) à j) de la loi sur les communes, la limite de cette délégation étant fixée à 150'000 francs (suite)

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 62 voix sans opposition, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 3 du 16 mai 2006 ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

La délégation de compétence en faveur du Conseil communal de procéder aux opérations mentionnées à l'article 10, alinéa 1, lettres g à j, de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes est renouvelée pour la période administrative 2006-2011.

Article 2

La limite de cette délégation de compétence est fixée à 150'000 francs par opération.

Article 3

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum (article 52 LCo).

Fribourg, le 26 juin 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Laurent PRAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

Séance du 26 juin 2006

5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 38, 5^e alinéa du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit en ce qui concerne les comptes et le rapport de gestion. Toutefois une demande de renvoi est possible.

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

"Dans les circonstances actuelles, le Conseil communal est déçu du résultat des comptes de l'exercice de 2005, mais il est satisfait d'avoir pu 'limiter la casse'. Nous avons en effet la maîtrise de notre propre ménage. Sans les dépenses liées extraordinaires du secteur social – près de 5 millions de francs énumérées en page 2 du message sous les postes 1, 3 et 5 – le résultat du compte de fonctionnement aurait été meilleur que ce que prévoyait le budget. L'excédent de charges n'aurait été que de 600'000 francs environ. Nous devons bien évidemment améliorer encore certains points de la gestion communale. Mais, comme nous l'avions déjà mentionné les années passées, nous arrivons à la limite du possible.

Nous devons aussi relever qu'à l'inverse de ce qui peut être pratiqué par l'Etat de Fribourg, nous n'avons pas la faculté de recourir au système des crédits complémentaires qui, incontestablement, permettent d'avoir du 'lest' lors des comptes. C'est ainsi qu'en mars 2006, le Grand Conseil a accordé une rallonge budgétaire pour le secteur social de 20 millions de francs. Cette pratique permet d'atténuer les écarts de charges entre les comptes et le budget.

Il est frustrant d'enregistrer des comptes constamment déficitaires, de devoir toujours limer. Le tableau intitulé 'Evolution par nature des charges et comparaison par rapport au budget' (cf. message, p. 10) illustre cette constante. Nos efforts ne sont pas récompensés et ne sont surtout pas visibles. Nous devons en outre gérer les conséquences de choix financiers décidés par d'autres qui sont très lourds et qui nous pénalisent en permanence.

A la suite de M. P.-A. Clément, nous avons pris contact avec le COPIL – pour les non-initiés, il s'agit d'un comité de pilotage créé par le Département cantonal des institutions – pour lui présenter des propositions concrètes d'une nouvelle répartition des charges avec la prise en considération des données spécifiques des communes centres, comme évidemment Fribourg, mais aussi Bulle, voire Estavayer-le-Lac ou Romont. Pour justifier nos chiffres et nos revendications, des tableaux très instructifs ont été établis et distribués aux divers partenaires de ces négociations. Il s'agit d'éveiller une sensibilité nouvelle à l'égard de toutes ces questions de péréquation, qu'elle soit verticale ou horizontale. Il ressort du schéma figurant en page 26 que les 'Montants versés et reçus d'autres collectivités publiques' ont engendré en cinq ans un déficit pour la Ville de Fribourg de plus de 16 millions de francs.

Notons deux bonnes nouvelles à venir. Le Canton va rétablir sa participation aux cotisations à la caisse maladie des personnes assistées, soit directement 500'000 francs, auxquels s'ajoutera le même montant par le biais de sa participation au pot commun. Quant au fonds mis en place par la Confédération, il prendra à sa charge environ un million de francs de participation pour les primes de l'assurance maladie de per-

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rapport de la Commission financière

sonnes qui ne s'en acquittent plus. Heureusement aussi que nos charges d'intérêts ont pu être diminuées grâce au taux bas des emprunts de consolidation que nous avons contractés. Nous avons ainsi pu bien gérer notre dette. En pourcentage du total des charges, le poids de la dette en 2005 est quasiment le même qu'en 1996, comme le montre le tableau de la page 18 du message."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après :

"La Commission financière a procédé à l'examen des comptes et du rapport de gestion pour 2005.

En raison du bref laps de temps entre sa constitution – le 18 mai 2006 – et la présentation du présent rapport au Conseil général aujourd'hui, la Commission n'a pu effectuer de visites dans les différents services communaux.

Elle s'appuie sur le message No 1 (2006-2011) du Conseil communal du 8 mai 2006, sur le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran SA (BfB), représentée par MM. G. Guillaume et C. Bersier, et sur les informations recueillies auprès des cinq membres du Conseil communal et des nombreux chefs de service qui les accompagnaient lors de nos rencontres.

La commission a tenu huit séances.

- *Les comptes 2005 présentent un excédent de charges de 6'964'784 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 5'533'719 francs.*
- *Les investissements sont en recul constant depuis dix ans et ont atteint l'an dernier leur plus faible niveau avec 10,6 millions de francs.*

Rapport de la fiduciaire

La fiduciaire a vérifié les comptes annuels au 31 décembre 2005 comprenant le bilan, les comptes des investissements et de fonctionnement.

Pour mener à bien sa tâche, elle a consacré plus de 200 heures à l'exécution proprement dite de la révision sur le terrain, hormis la planification du travail et la rédaction de son rapport. L'équipe de révision était généralement constituée de deux experts-comptables et de deux collaborateurs.

La fiduciaire a planifié son travail de façon à toucher l'ensemble des postes du bilan et, par sondages, le compte de fonctionnement pour s'assurer de l'intégralité des recettes et des charges figurant dans les comptes annuels. Les investissements ont fait également l'objet d'un contrôle par sondages. De plus, elle s'est assurée que la liste des engagements hors bilan est complète.

Disponibilités

Les disponibilités au 31 décembre ont passé de 29,6 à 32,7 millions de francs de 2004 à 2005. Les disponibilités sont élevées en

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

raison de l'encaissement d'acomptes et de la contribution immobilière facturée en fin d'année. Plusieurs contrôles de caisse ont été effectués par le service d'inspection financière et de la sécurité, en conformité avec les dispositions de la loi sur les communes.

Débiteurs-impôts

La commission note que le montant des créances était à 840'000 francs à la fin de 2005 contre 4,56 millions de francs trois ans plus tôt. Ce phénomène est dû à la fois aux encaissements reçus et à l'élimination de créances arriérées devenues irrécupérables.

Dettes à moyen et long termes

Ce type de dettes a passé de 205 à 207,8 millions de francs. Le remboursement d'anciens emprunts a permis d'en contracter de nouveaux à un taux inférieur (2,25 %).

Impôts

En raison des allègements d'impôts votés par le Grand Conseil, les recettes fiscales ont connu une baisse. Les impôts sur le revenu des personnes physiques, budgétés à 75 millions de francs, ont rapporté en fait 72,5 millions de francs. Les personnes morales ont payé davantage que prévu, soit 4,8 millions de francs de plus. Soyons-en heureux, car c'est le produit de l'impôt sur les personnes morales qui a permis d'éviter une catastrophe financière de grande ampleur. La fiduciaire a mis l'accent sur le caractère prudent des estimations. Pour les personnes morales, on constate une volatilité plus grande que pour les personnes physiques pour lesquelles l'estimation est plus précise. Le rapport de gestion montre les effets de l'impôt progressif : en 2004, 41 % des contribuables avec des revenus de moins de 30'000 francs payaient moins de 6 % du total des impôts alors que 9 % des contribuables dont le revenu dépassait 100'000 francs s'acquittaient de 39 % de l'impôt (voir p. 78 du rapport de gestion).

Engagements hors bilan

Selon le règlement d'exécution de la loi sur les communes (art. 56 ReLCo), les comptes communaux se composent de "...la liste des engagements hors bilan, représentés par les cautionnements, les autres garanties...".

*La fiduciaire estime que la totalité de l'engagement auprès de **l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux** ainsi que les garanties de loyers de l'Aide sociale devraient y figurer. S'agissant de l'association, le service des finances estime que '...le canton qui est aussi membre de l'association n'inscrit pas cet engagement dans ses comptes...' et pratique de même.*

*Au sujet des **garanties de loyers**, la commission note avec satisfaction que suite à l'introduction d'un nouveau programme informatique, ces garanties commencent à être inventoriées. La commission ne peut que souhaiter que ce travail soit mené à bonne fin dans les meilleurs délais. La fiduciaire estime depuis 2001 à 4,8 millions de francs ces garanties. Elle souligne que l'inscription d'un tel montant doit figurer impérative-*

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

ment dans les engagements hors bilan. En 2005, des loyers ont été payés pour 5,2 millions de francs.

*Selon les statuts de la **Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg**, entrés en vigueur le 1er janvier 2006, la Commune garantit la différence entre les engagements actuariels et la fortune de l'institution de prévoyance. La fiduciaire, comme la commission, constate que les indications concernant la garantie de la Caisse de pension du personnel communal, soit 82 millions de francs au total, reflètent la situation au 31 décembre 2005 (108 millions de francs une année plus tôt). Le degré de couverture, élément très important, qui était tombé à 31 %, était à la fin de 2005 à 51,9 % contre 33,9 % un an plus tôt. La Commission tiendra une séance en septembre pour analyser les différents documents reçus. Elle se conforme ainsi à l'article 4, ch. 6 du règlement révisé du Conseil général qui précise que le Conseil général examine le rapport d'activité annuel de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg ainsi que le rapport annuel de l'organe de contrôle et le rapport de l'expert.*

Inspections financières et sécurité

La Commission financière souhaite qu'une bonne collaboration s'instaure entre la fiduciaire et le service des inspections financières et de la sécurité. Les tâches de ce service sont décrites dans un règlement adopté par le Conseil communal le 13 mars 2006. La commission a demandé à pouvoir disposer de ces rapports. L'Exécutif rendra sa réponse d'ici à la fin de septembre 2006. L'accent a été mis jusqu'ici sur le secteur de la sécurité (rapport de gestion, pp. 43-47).

Bureau du contentieux

Une société de recouvrement ibérique a récupéré 50'000 francs d'impôts en Espagne et au Portugal. La récupération des actes de défaut de bien a permis d'encaisser un montant de 540'000 francs grâce à l'action d'un collaborateur supplémentaire.

Aide sociale

Les charges au titre de l'aide sociale totalisent 18,7 millions de francs pour 12,7 de produits (21,8 contre 12,8 si on inclut l'administration). On constate une augmentation de 58,8 % par rapport au budget 2005. La comptabilité de l'aide sociale fournit les chiffres globaux au service des finances qui les intègre dans la comptabilité générale. La fiduciaire a constaté « un manque de transparence et une forte réticence à son exercice de contrôle » que la Commission financière ne peut que déplorer. Le chef du service des finances a tenu des propos identiques devant la commission. La commission est d'avis que l'exercice du droit de révision ne doit pas être limité ce qui implique un accès à tous les documents comptables. La Commission financière assume également une responsabilité lors de l'examen des comptes et estime que ceux-ci doivent pouvoir être examinés dans leur intégralité.

La Commission a constaté, sur la base d'une étude de l'Office fédéral de la statistique (La statistique suisse de l'aide sociale 2004, OFS, 2006) que Fribourg s'inscrit parmi les cantons qui dispensent le plus d'aide sociale. Il se situe au-dessus de la moyenne suisse (3,3 % contre 3 % de la population qui bénéficie de l'aide sociale). Les causes de

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

l'accroissement de l'aide sociale sont à rechercher dans l'état du marché du travail (10 % de chômage réel en ville), de l'éclatement de la famille, de la toxicomanie et de l'alcoolisme. Parmi les communes du canton, c'est la ville de Fribourg qui est la plus touchée étant donné qu'elle dispose des infrastructures nécessaires et que les bénéficiaires préfèrent l'anonymat d'une ville. Il semblerait que plusieurs cantons, touchés par la crise du logement, envoient systématiquement des personnes à Fribourg où le marché locatif est moins tendu.

Le service social s'efforce, non sans difficultés, de contenir cette explosion de dépenses. Le Tribunal administratif a donné tort à la Commune dans plusieurs cas de recours de personnes auxquelles des prestations avaient été refusées. Un arrêt du Tribunal fédéral du 1^{er} juin 2006 donne raison à la Commission sociale de la Ville et la Direction des Affaires sociales ce qui ne peut que réjouir les contribuables soucieux d'une gestion rigoureuse (2P.16/2006/ajp Arrêt du 1^{er} juin 2006 IIe Cour de droit public – site Internet du TF arrêts publiés le 20/06/2006).

La directrice des affaires sociales est tenue de se conformer aux exigences légales, notamment de la loi sur l'aide sociale du 14 novembre 1991 (Recueil systématique, chiffre 831.0.1) dont le but est de 'favoriser l'autonomie et l'intégration sociale de la personne dans le besoin, c'est-à-dire d'une personne qui éprouve des difficultés sociales ou qui ne peut subvenir à son entretien par ses propres moyens.'. Il importe de signaler que tout octroi d'une aide sociale est décidé par la Commission sociale et non par la Direction des Affaires sociales.

Afin d'obtenir des clarifications dans ce domaine, la commission a adressé le 7 juin une lettre soumettant neuf questions à la responsable des affaires sociales en vue de son entrevue avec cette direction qui a eu lieu le 13 juin. Les réponses données n'ont été que partielles. La commission a décidé de mandater son groupe 5, présidé par M. G. Gailard, pour effectuer une inspection dans ce service et de réunir tous les protagonistes.

La question de la confidentialité des données a été mentionnée pour expliquer le refus de communiquer certains renseignements au service des finances. En ce qui la concerne, la commission est d'avis que le ReLCo (art. 60) lui permet d'accéder à toutes les pièces comptables. Cette question devrait être clarifiée au besoin du point de vue juridique.

La bonne foi des uns et des autres n'est pas en cause mais la commission ne saurait se satisfaire des déclarations contradictoires qu'elle a entendues. Elle demande au Conseil communal de mettre bon ordre à cette situation qui, si elle n'est pas totalement nouvelle prend une dimension toute autre en raison des montants considérables en jeu. Elle fait appel à l'esprit de collaboration de tous les protagonistes.

Relations entre collectivités publiques

La situation financière de la Commune est fortement tributaire de décisions prises au niveau cantonal. Si les barèmes d'impôt étaient encore les mêmes qu'il y a six ans, les recettes seraient supérieures de six millions de francs à ce qu'elles étaient l'an dernier. Aucune hausse de la fiscalité communale pour compenser ces baisses de recettes n'est envisageable, car le différentiel avec les communes voisines qui est de 15 centi-

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

mes s'aggraverait et rendrait la ville fiscalement encore moins attractive. La Commission partage l'avis de l'exécutif selon lequel une hausse d'impôts est exclue.

La contribution communale aux prestations complémentaires de l'AVS-AI a passé de 50 à 55 %, ce qui a entraîné une dépense supplémentaire d'un million.

Un contentieux entre la Ville et le Canton porte sur les prestations d'aide sociale. L'affaire est pendante devant le Tribunal administratif. Pour la période 2004-2005, un million de francs est en jeu. Dès 2006, l'Etat reprendra sa participation.

La Ville attend beaucoup de la nouvelle péréquation mais l'expert B. Dafflon met en garde contre des « attentes totalement démesurées » ('Le Temps', 20 juin 2006). En 2005, les charges facturées par d'autres collectivités publiques se sont montées à 57,1 millions de francs, alors que les revenus versés étaient de 11,6 millions de francs. L'écart était donc de 45,5 millions de francs, alors qu'il n'était que de 40,8 millions de francs en 2004 ou de 30 millions de francs en 2000, selon le tableau qui a été remis aux membres du Conseil général ce soir. Ce tableau est la parfaite illustration des problèmes des relations financières entre la Commune et le Canton.

Délimitations comptables

Certaines charges sont reportées d'une année sur l'autre. Même s'il s'agit d'une répétition, il convient de délimiter précisément les charges et les produits sinon la comptabilité est faussée et les comparaisons sont rendues plus difficiles.

Traitements

La Commission note avec satisfaction que le montant s'est stabilisé à quelque 50 millions de francs et est en recul de 1 %. Cette amélioration est due à la diminution du nombre des postes de travail, ce qui est à saluer. La Commission se pose toutefois la question de savoir si et dans quelle mesure le système salarial comme tel induit une augmentation réelle de la masse salariale. Elle a l'intention de creuser cette question.

Fortune

La fortune s'élève à 1,665 million de francs. Ce chiffre est obtenu ainsi : la réserve de réévaluation de 21,9 millions de francs est diminuée du découvert reporté au 1^{er} janvier 2005 de 13,3 millions de francs et de l'excédent de charges de 7 millions de francs des comptes 2005. La réserve de réévaluation s'obtient de la façon suivante :

<i>Réévaluation sur participations</i>	<i>29,7 millions</i>
<i>Réévaluations sur immeubles</i>	<i>8,6 millions</i>
<i>Attribution au fonds de rénovation des immeubles</i>	<i>-1,25 million</i>
<i>Prélèvement pour couvrir les amortissements découlant de la Caisse de prévoyance</i>	<i><u>-15,1 millions</u></i>
Solde	21,9 millions

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Cette opération a été confirmée par le Service des communes en date du 28 décembre 2005. Elle est donc parfaitement en ordre.

Comptes des Services industriels

Ces comptes qui présentent un bénéfice de 38'000 francs ont été vérifiés par la fiduciaire « Multifiduciaire » et n'appellent aucune observation particulière. Le président des SI a assuré que l'effort consenti en faveur de la Caisse du personnel ne remet pas en cause la baisse du prix de l'eau annoncée pour le 1er janvier 2007.

Recommandation

La Commission suggère à toutes les directions de s'inspirer de l'exemple de la direction de la Police locale et de la circulation et de remettre à ses membres une justification des principaux écarts entre le budget et les comptes. Elle invite aussi chaque direction à budgétiser les dépenses au plus près de la réalité. Les montants au budget sont des autorisations de dépenses et ne devraient normalement pas être dépassés. Dans les circonstances présentes, il convient de se poser constamment cette question : « la dépense envisagée est-elle souhaitable ou nécessaire ? »

Organisation de la Commission financière

Président : John Clerc

Vice-président : Michel Ducrest

Secrétaire : André Pillonel

Composition des groupes

Groupe 1 **Administration générale et Informatique** : M. P.-A. Clément, syndic

Responsable : Martine Morard

Membres : Christel Berset, Michel Ducrest, Thierry Steiert

Groupe 2 **Finances, Culture et Tourisme** : Mme M. Genoud-Page

Responsable : Stéphane Peiry

Membres : Béatrice Ackermann-Clerc, Georges Gaillard, Eva Kleisli

Groupe 3 **Edilité, Sports, Services industriels** : M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic

Responsable : Thierry Steiert

Membres : Christel Berset, Claude Joye, Pierre Marchioni

Groupe 4 **Police locale et Circulation** : M. C. de Reyff

Responsable : Béatrice Ackermann-Clerc

Membres : John Clerc, Claude Joye, Pierre Marchioni

Groupe 5 **Ecoles, Affaires sociales** : Mme M.T. Maradan Ledergerber

Responsable : Georges Gaillard

Membres : John Clerc, Eva Kleisli, Stéphane Peiry

Toutes ces nominations ont été décidées par accord unanime des membres présents.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Vous constatez qu'au sommet de cette organisation se trouve M. Ducrest, qui a fêté hier son anniversaire, sauf erreur son 73^e. (Applaudissements)

Remerciements

Ils s'adressent aux cinq membres du Conseil communal, dont trois assument la direction de nouveaux départements depuis la reconstitution de l'Exécutif intervenue au début d'avril, aux chefs de services et au personnel dans son ensemble qui se sont efforcés de mener la barque communale à bon port dans des temps difficiles.

Au fil des documents examinés, le nom de M. C. Masset est apparu à plusieurs reprises. Il n'était plus là pour présenter lui-même sa gestion de 2005. Il peut se retourner avec fierté sur les quinze ans passés au Conseil communal où il s'est montré un réalisateur et un homme de conviction dans la défense de nombreux dossiers qui lui tenaient à cœur. Il mérite la reconnaissance de tous.

Merci aussi aux membres de la Commission financière de la précédente période administrative et de la nouvelle qui a connu un taux de renouvellement de 50 %. De vifs remerciements sont à adresser à M. C. Joye qui a présidé la Commission de 1996 à 2006. A vingt reprises, il est intervenu devant nous pour nous présenter soit le budget, soit les comptes. Il s'est montré un gardien soucieux de l'utilisation des deniers des contribuables mais tout en admettant de nouvelles dépenses nécessaires à l'essor de la ville. Il a également présidé les 58 séances de la Commission d'enquête sur la Caisse de pension. Cette présidence de dix ans lui a occasionné un travail considérable dont il s'est parfaitement acquitté. A l'avenir, il nous fera bénéficier de ses avis autorisés au sein de la Commission.

M. A. Pillonel est devenu le Saint-Simon de notre cité en étant un mémorialiste accompli de nos passionnantes discussions. Il mérite notre gratitude pour le soin mis à la rédaction des procès-verbaux de la Commission. Merci également aux fiduciaires qui ont révisé les comptes.

Conclusions

L'aggravation de la situation financière résulte souvent de décisions extérieures que ni l'Exécutif ni l'Administration ne maîtrisent totalement. On comprend la déception de notre Conseil communal lorsqu'au moment de la clôture des comptes les mauvaises nouvelles s'accumulent. Mais avec notre système à trois étages de la vie publique, une commune ne peut faire abstraction d'un possible report de charges cantonales.

Le problème des villes-centre a été maintes fois évoqué et la Commission ne peut que souhaiter une prise de conscience de la part de l'Etat et des autres communes.

La régionalisation de l'impôt sur les personnes morales – c'est une idée de notre Syndic – apporterait certainement un soulagement aux finances communales, mais la loi sur les agglomérations l'exclut dans sa teneur actuelle (l'agglomération n'est pas habilitée à percevoir des impôts – art. 15, al. 2, LAgg, RS 140.2). Comment sortir de cette situation ? Je vous livre ma propre recette, puisque je n'ai pas eu le temps de consulter mes collègues. Je pense qu'il faut une conjugaison de trois facteurs :

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

- *la chance que représente la reprise économique ;*
- *l'application du principe 'aide-toi, le ciel t'aidera !' ;*
- *une forte volonté politique pour assainir la situation actuelle.*

*En dépit de réserves formulées plus haut au chapitre de l'aide sociale et de la gravité de la situation financière de la commune, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'approuver les comptes 2005. Elle suggère que les termes « les comptes sont **adoptés** » soient remplacés par « les comptes sont **approuvés** », expression qui figure à l'article 10, al. 1, let b) de la loi sur les communes.*

"Giratoire et son coussin écologique"

La Commission financière a également examiné le rapport de gestion qui contient d'utiles informations sur la marche de chaque direction. Rendre compte de toutes les discussions et de tous les renseignements obtenus dépasserait le cadre de ce rapport oral. Je cite cependant un cas: le coût de 15'000 francs de l'œuvre exposée au haut de la rue de l'Hôpital devant le Palais des finances et qui a pour nom « Giratoire et son coussin écologique » a paru légèrement exorbitant dans le contexte financier actuel."

Rapport du groupe PCSO

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime dans les termes ci-après :

"A la lecture des comptes 2005, nous devons malheureusement constater que le budget de l'exercice annoncé comme peu encourageant s'est révélé encore sous-estimé. Le PCSO prend toute la mesure de la tâche actuelle de l'Exécutif, pour maintenir à flot la barque communale.

*A bord pourtant tout va **presque bien**, compte tenu des difficultés à éponger la déferlante de la caisse de pension et à absorber la vague croissante des problèmes sociaux et l'augmentation du nombre des demandes d'aide.*

*Il faut relever les efforts de l'équipage pour réduire les charges : le Conseil communal **s'applique à mieux gérer son ménage**. Mais les éléments extérieurs dévastateurs, sur lesquels on ne peut pour l'instant guère agir, continuent de nous assaillir et d'accentuer la brèche année après année :*

1. Les charges liées qui contribuent à la détérioration de la situation

Le tableau de la page 22 du message démontre très bien que paradoxalement la Commune s'en sort mieux dans les principaux domaines qu'elle gère seule.

2. Les participations du Canton

- *l'amélioration du barème fiscal en faveur des familles, et la baisse d'impôts décidées généreusement par le Canton, sont un mieux pour les familles, mais elles sont clairement préjudiciables aux finances communales ;*

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

- *le litige portant sur les prestations de l'aide sociale (2004-2005) entre le Canton et la Commune pour un montant d'un million de francs ;*
 - *la contribution communale aux prestations complémentaires AVS/AI, augmentée de 5 %.*
3. *L'augmentation du nombre des dossiers de l'aide sociale, liée à différents facteurs : détérioration du marché de l'emploi, évolution de la société et fragilisation d'une certaine frange de la population qui touche maintenant aussi la jeunesse*

Aide sociale

Il faut tout de même constater que le social a « mal à la patte » et que le citoyen est en droit de se poser des questions.

Ce département doit être prêt à donner des explications, non seulement au Conseil général, mais aussi à répondre aux questions de la population. Nous pensons notamment à la génération des personnes âgées qui ont pour certaines, des difficultés à vivre, à des gens à qui l'on a appris qu'il valait mieux se serrer ceinture plutôt que demander de l'aide. Il s'agit de mieux expliquer notre politique sociale, face à la détresse d'une certaine jeunesse mal qualifiée, mal intégrée, face à des parcours sociaux à trois vitesses.

Fribourg, paradis des assistés ? Non, Fribourg prend ses responsabilités à l'égard des oubliés de la prospérité et nous en sommes satisfaits. Ces charges publiques doivent continuer à être assurées et maîtrisées.

Nous souhaitons une analyse fouillée de l'évolution des dossiers , origine, nature, car mis à part l'anonymat de la ville, et l'offre institutionnelle – là nous avons un doute, car d'autres villes ont des services plus développés que Fribourg – qu'est-ce qui rend la ville de Fribourg attractive en matière d'aide sociale ?

Et dans la faible marge de manœuvre qui existe, nous devons penser à l'avenir et trouver les réponses à apporter tant d'un point de vue éthique que matériel.

Administration

*Même si l'effort est visible sur le plan de la gestion communale, **nous encourageons** la mise sur pied d'un groupe d'étude au niveau communal pour analyser encore les possibilités d'économies, notamment grâce à des synergies des ressources humaines et matérielles entre les divers services communaux.*

Quant à l'Etat, il ne peut laisser, par son manque de clairvoyance, ce bateau dériver.

*Nous sommes en droit d'attendre du Canton une prise de conscience de la situation, et un soutien plus actif à **sa capitale, qui est sa carte de visite**, par l'élaboration de nouvelles répartitions autant horizontales que verticales. En ce sens, l'évolution du dossier de l'agglomération, - Fribourg n'étant pas la seule à souffrir des charges de ville-centre - sera décisive dans les négociations avec l'Etat.*

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Côté réjouissant, le nombre d'habitants est en augmentation. Même si l'on apprend qu'aujourd'hui, 40 % des contribuables de la ville ont un revenu imposable ne dépassant pas 30'000 francs par an, il est toujours permis d'espérer qu'avec l'amélioration constante de la qualité de vie en ville de Fribourg, d'autres contribuables plus aisés viendront s'y installer.

*A cette vieille conception des finances publiques qui remonte au XIX^{ème} siècle et qui dit que «l'impôt ne doit servir qu'à payer les dépenses de la force publique et de l'administration», nous opposons le principe que **l'impôt doit servir également à relancer la consommation ou l'investissement, à soutenir la culture et à corriger les inégalités sociales.***

Ces principes ont été retenus par notre exécutif, tant sur le plan culturel que sur le plan social, et on ne peut aujourd'hui que reconnaître le bien-fondé de ces choix..

Et pour ne pas tomber dans la morosité chronique :

En cette année où nous fêterons le 850^e anniversaire de la fondation de notre ville, nous souhaitons à notre Exécutif, et spécialement à notre ministre des Finances, Mme M. Genoud-Page, de puiser dans l'histoire de la cité, et dans celle de son fondateur, l'illustre Berthold IV de Zaehringen, la pugnacité et l'entêtement nécessaires pour retrouver bientôt des chiffres noirs.

Le groupe PCSO a unanimement approuvé ces comptes."

Rapport du groupe UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe de l'Union démocratique du centre a été très désagréablement surpris du résultat des comptes de 2005. Indépendamment des éléments extraordinaires – mais qui ne justifient qu'en partie les dépassements budgétaires – le groupe UDC doit constater malgré tout un manque de rigueur lors de l'établissement du budget. Une analyse comparative détaillée des comptes par rapport au budget fait ressortir des différences notables sur bon nombre de rubriques, tous départements confondus. Ce fait est le reflet soit d'une mauvaise maîtrise des dépenses, soit d'une politique budgétaire sciemment sous-évaluée. C'est pourquoi, le groupe UDC demande au Conseil communal plus de rigueur lors de l'établissement du prochain budget et la mise en place d'un contrôle budgétaire plus performant afin d'anticiper et d'éviter les dépassements constatés cette année.

Le dépassement budgétaire est particulièrement manifeste au service de l'Aide sociale. Une charge nette de 5,6 millions de francs y était budgétée pour 2005 ; au final, c'est un excédent de charges net de près de 9 millions de francs que nous devons avaliser ce soir. Le dépassement atteint près de 60%. Nous devons en outre constater que ce dépassement intervient dans le seul service dont la comptabilité est indépendante de celle du service des Finances. De plus, aucun contrôle des comptes n'a pu être mené dans ce département, puisque ce service semble hermétique à toute révision. Or, avec 10% de la population de notre ville au bénéfice d'une aide sociale, Fribourg a la plus forte proportion d'assistés sociaux de tous les chefs-lieux cantonaux de Suisse. En conséquence, il est non seulement légitime - mais cela relève de l'exigence la

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

plus élémentaire - qu'il y ait un contrôle de ce qui se passe dans ce service.

Etant donné que les comptes de l'Aide sociale n'ont pas pu être révisés, le groupe UDC émet une réserve quant à l'approbation des comptes de ce département. Il exige en outre qu'une révision des comptes en bonne et due forme soit entreprise dans ce service dans les délais les plus brefs.

La maîtrise budgétaire ne suffit pas. Attendre une péréquation financière dont nous ne connaissons pas encore les tenants et aboutissants ne suffit pas non plus. C'est pourquoi, le groupe UDC demande au Conseil communal de mener une véritable réflexion sur la nécessité de maintenir certaines prestations. Pourquoi ne pas envisager le cas échéant un programme d'abandon de certaines tâches ? Cette réflexion doit être entreprise, car il serait dangereux de croire qu'une nouvelle péréquation règlera définitivement tous nos problèmes financiers.

Enfin, le groupe de l'Union démocratique du centre relève que l'annexe aux comptes, et plus spécifiquement les engagements hors bilan, ne respectent pas les dispositions légales puisque contrairement à l'article 56 du RELCo, les engagements hors bilan ne sont pas présentés de manière exhaustive. L'engagement envers l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux n'y figure pas dans sa totalité. Quant aux engagements pour les garanties de loyers de l'Aide sociale, ils n'y figurent tout simplement pas.

Permettez-nous, M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, de nous demander si le Conseil communal a vraiment tiré toutes les leçons de l'affaire de la Caisse de pension. Rappelons qu'il a fallu près de 20 ans avant que les engagements envers la CPPVF soient mentionnés correctement dans l'annexe aux comptes.

Dans ce cas également, le groupe UDC demande au Conseil communal de remédier à ces anomalies dès l'exercice 2006.

En conclusion, notre groupe approuvera les comptes 2005 de la Ville de Fribourg avec une réserve quant aux comptes du service de l'Aide sociale. En outre, nous approuverons, cette fois sans réserve, les comptes des Services industriels."

Rapport du groupe des Verts

Mme Eva Kleisli (Verts) fait la déclaration ci-après :

"Le saviez-vous, il y a 50 % de gens obèses au Canada et 60 % aux Etats-Unis ? En ville de Fribourg, c'est le déficit qui ne cesse de grossir. 6,9 millions de francs en 2005, alors que le budget prévoyait 5,5 millions de francs et que le déficit était 'seulement' de 2,5 millions de francs en 2004. Qu'entreprend le Conseil communal ? Les régimes ne sont pas le point fort de la Commune. Elle résiste mal aux tentations, telles un théâtre, la célébration du 850^e anniversaire de la fondation de la cité, une deuxième piste de glace, ou une salle de sport pour le basketball.

Tout nutritionniste sait qu'un régime trop draconien peut avoir des effets contraires et que lors de toute tentative de perte de poids, il faut aussi nourrir l'âme qui a besoin de douceurs. Mais alors, que faire ? Les Verts attendent de nos Conseillers communaux qu'ils fassent bouger, avancer les choses avec des propositions créatives. Il ne suffit pas d'opérer

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

des coupes ou de pleurer sur l'injustice de certaines décisions de l'Etat qui pénalisent sévèrement la Ville. Il faut faire des propositions et surtout être solidaires.

Or, certains de nos Conseillers communaux qui siègent également au Grand Conseil y ont soutenu des décisions, comme une baisse d'impôt, qui ont eu des effets désastreux pour les finances de la Commune. Ils n'ont ainsi pas fait preuve de solidarité envers la Ville qu'ils sont censés défendre. Pour qui travaillent ces Conseillers communaux ?

Le Conseil communal veut promouvoir une péréquation financière qui ne prendrait pas seulement en considération le nombre d'habitants des communes, mais plutôt le pouvoir économique des habitants de ces mêmes communes. Il faut aussi que cette péréquation financière prenne en compte l'aide sociale directe – c'est-à-dire celle qui s'adresse aux gens dans le besoin – mais aussi les charges salariales et le coût de toutes les infrastructures – charges qui, à ce jour, ne figurent pas dans le calcul de cette péréquation financière de l'Aide sociale.

Quant à l'explosion des coûts de l'Aide sociale qui progressent de 3,32 millions de francs par rapport à 2004, les Verts sont solidaires envers les plus démunis, mais ils pensent qu'une vision plus claire de la situation est nécessaire. A cet effet, toutes les données financières doivent être connues. Elles permettront d'analyser les facteurs qui sont responsables de cette hausse et donneront la possibilité d'y remédier. La ville de Fribourg, avec un taux de 9,8 % de la population au bénéfice de l'aide sociale, se trouve en tête du peloton des villes suisses. Voilà encore matière à réflexion.

Beaucoup de ces personnes sont en fin de droit de chômage et les programmes d'emploi temporaire (PET) n'existent quasiment plus. Qu'entreprend le Conseil communal face à cette situation ? La Ville a besoin d'une politique sociale qui permette aux personnes une réintégration dans des structures journalières et dans des occupations professionnelles.

Sur une note plus positive, relevons que les coûts du personnel de l'Edilité sont en baisse. Mais les remarques qui nous sont rapportées quant à la qualité du travail de ce personnel nous laissent penser qu'il y a possibilité de rendre ce service plus efficace. Nous espérons que la nouvelle Direction se chargera de réorganiser le travail de son personnel.

Le mouvement a toujours été le meilleur remède pour combattre l'obésité. Nous comptons sur le Conseil communal pour faire recouvrer la forme aux comptes de la Ville grâce à des idées et actions innovatrices.

Les Verts approuvent les comptes de l'exercice 2005 et souhaitent au Conseil communal une année de remise en forme."

Rapport du groupe PDC

M. Michel Ducrest (PDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"A l'examen des comptes de l'exercice de 2005, le groupe démocrate-chrétien constate avec inquiétude que l'excédent des dépenses atteint près de 7 millions de francs et que la charge supplémentaire par

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

rapport au budget est de, en chiffres ronds, de 1'400'000 francs. En écrivant dans une appréciation globale de son introduction que 'ce résultat n'est pas satisfaisant' (cf. message no 1, p. 1), le Conseil communal reste en dessous du jugement qu'il devrait porter. La situation est grave, alarmante, préoccupante. Il importe, dans ce contexte, de diffuser dans tous les domaines, y compris dans le bulletin '1700', une information rigoureuse et pertinente.

Dans de telles perspectives, on doit regretter que le Conseil communal ne fournisse pas, dans son message, d'explications dignes de ce nom sur le transfert de certains comptes du patrimoine administratif au patrimoine financier sous le chapitre 'Placements'. Il y a également carence dans la présentation des réévaluations d'immeubles pour quelque 8,6 millions de francs, ainsi que de celle qui concerne des actions et des parts sociales pour près de 30 millions de francs. Grâce à ces opérations de réévaluations comptables, la fortune de la Commune atteint – comme l'a mentionné le Président de la Commission financière – 1'665'000 francs en 2005.

Dans son message, le Conseil communal souhaite, à juste titre, que de nouvelles dispositions de droit cantonal introduisent un nouveau système plus équitable de péréquation qui tienne compte des charges de ville-centre. Il faut aussi constater que les dépassements de prévisions budgétaires n'ont pas leur seule origine dans les dépenses liées. Sans entrer dans le détail des chiffres, je remarque que le centre de charges 'génie civil' qui relève des seules gestions et compétences de la Commune enregistre, par rapport au budget, un écart de charges réelles de 800'000 francs en chiffres ronds. Cela représente une part importante des dépenses supplémentaires que la Ville doit supporter par rapport à son budget de 2005.

Avant de conclure, je signale aussi que le groupe démocrate-chrétien attend que le problème du contrôle des comptes de l'Aide sociale soit résolu sans délai et que la provision pour les garanties de loyers soit réglée dès le budget de 2007. Le groupe PDC approuvera les comptes annuels de 2005 de la Ville ainsi que ceux des Services industriels."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Georges Gaillard (PLR) s'exprime comme suit :

"Que dire, mais surtout que faire suite au déficit catastrophique de près de 7 millions de francs qui nous est présenté avec ces comptes de 2005 ? On nous met – serions-nous tentés de dire – devant un fait accompli : 'Oui, voilà, le déficit est bien de 7 millions de francs, mais il n'y a pas lieu de s'affoler. Tout va bien !'. En tout cas, vous avez pu lire, comme nous, dans un des derniers numéros du bulletin '1700' une déclaration des plus rassurantes de notre nouveau Syndic : 'La situation interne des finances de la Ville ... est saine (...) Les charges du ménage communal sont de mieux en mieux maîtrisées.' (cf. bulletin '1700' du mois de mai 2006). Cela est particulièrement vrai des charges de personnel. Il subsiste bien quelques problèmes, mais ils sont liés, comme les dépenses du même nom, à notre situation de ville centre que nos voisins ont la mauvaise habitude de ne pas suffisamment prendre en considération. Mais cela va changer, et il n'y a donc pas lieu de s'alarmer. Un groupe de travail planche depuis pas mal de temps déjà sur une nouvelle péréquation intercommunale dont la Direction des Finances attend monts et merveilles. Or, le professeur B. Dafflon, qui dirige ce groupe de travail, a déjà averti que cette nouvelle mouture ne saurait représenter la panacée de nos problèmes financiers.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Le Grand Conseil devrait prochainement, nous dit-on, modifier quelques lois iniques qui pénalisent la capitale. Quelle dose d'optimisme faut-il donc posséder pour croire qu'une majorité des députés volera au secours de la capitale au détriment des intérêts de leurs propres communes qu'ils sont censées défendre ?

Dans le domaine de l'aide sociale – dont les dépenses continuent, année après année, à progresser – les statistiques démontrent que c'est bien l'ensemble des communes du district de la Sarine et pas uniquement la Ville de Fribourg qui supporte une charge nettement plus élevée que le reste du canton. En passant, on constate que la charge nette de l'aide sociale par habitant était en 2004 de 68,40 francs pour la Ville de Fribourg et de 75,40 francs pour la Commune de Villars-sur-Glâne. Cette dernière acceptera-t-elle de payer encore davantage ? Notre groupe a été vivement interpellé en comparant les chiffres globaux de l'aide sociale entre 2004 et 2005. Il est en effet pour le moins paradoxal de constater d'un côté un accroissement des dépenses de l'ordre de 800'000 francs et d'enregistrer de l'autre une diminution de plus de 1,5 million de francs des récupérations auprès de l'Etat et du pot commun de district. Des explications claires et complètes seraient les bienvenues. Quoi qu'il en soit, on voit bien que notre Commune pour s'en sortir devra avant tout compter sur elle-même et pas tant sur le Canton ou sur ses voisins proches ou moins proches. Par conséquent, il est impératif de continuer à mettre des priorités, en renonçant momentanément à des projets certes souhaitables, mais qui ne présentent pas de caractères urgents ou indispensables.

La planification financière pour ces cinq prochaines années ne prévoit pas d'embellie, tant s'en faut. Qui nous dit que les nouvelles règles fédérales en matière de caisses de pension publiques n'exigeront pas de la Ville l'injection de fonds supplémentaires ? Le théâtre sera bientôt une réalité, les charges d'exploitation qui lui seront liées, aussi. Nous ne craignons pas d'affirmer que Fribourg ne s'en tirera pas avec les coûts budgetisés, à moins que les concerts ou opéras au retentissement national, voire international, n'en restent à l'état de souhaits et qu'ainsi le théâtre ne soit qu'une coquille vide.

Il n'est naturellement pas très enthousiasmant – nous en convenons bien volontiers – de devoir gouverner en tirant constamment sur les lacets de la bourse. Mais c'est là le prix à payer pour éviter une hausse de l'impôt.

Les déclarations très claires de notre nouvelle ministre des Finances à ce propos sont certes rassurantes, mais nous ne pourrions pas toujours ignorer la réalité des chiffres. Malgré toutes ces incertitudes et dans un esprit constructif, le groupe libéral-radical acceptera le premier message de la législature concernant les comptes 2005 de la Commune et des Services industriels."

Rapport du groupe socialiste

M. Thierry Steiert (PS) donne connaissance du rapport ci-après de son groupe :

"Le groupe socialiste a examiné les comptes de l'exercice 2005 de la Ville de Fribourg lors de sa séance du 19 juin 2006. Avec un déficit d'environ 7 millions de francs, ces comptes ne sont évidemment pas de nature à provoquer son enthousiasme. Cela dit, et nous l'avons déjà entendu, ce déficit n'est pas le résultat d'une politique dépensière ou irréflechie du Conseil communal, mais il repose essentiellement sur des élé-

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

ments qui échappent au contrôle de la Commune. La Ville de Fribourg voit année après année augmenter ses charges d'aide sociale, et nous devons constater aujourd'hui une véritable « paupérisation » de la ville. Cette aggravation au niveau de l'aide sociale et des assurances sociales est une conséquence de la situation de ville centre, mais elle est aussi, dans une large mesure, imputable au Grand Conseil, dont les décisions contribuent à détériorer la situation de la Ville et continueront à la détériorer dans les années à venir. Certaines des décisions prises ne se répercuteront sur nos finances que cette année ou l'an prochain. Nous aurons encore de belles surprises. Merci au Grand Conseil !

Diese Politik der Kostenabwälzung an die untergeordnete Körperschaft hat System und fängt schon auf Bundesebene an: Seit im Bundesrat der schrankenlose Liberalismus den Ton angibt, werden immer mehr Kosten auf die Kantone verlagert, wie wir das z.B. im Asylwesen besonders krass feststellen können. Das neue Asylgesetz, über das wir im September dieses Jahres abstimmen werden, wird so eine weitere Kostenabwälzung auf die Kantone bewirken, denn in Zukunft werden die Kantone die Sozialhilfekosten für alle abgewiesenen Asylbewerber übernehmen müssen, selbst wenn diese wegen fehlender Rückübernahmeabkommen gar nicht ausgeschafft werden können. Bis heute muss der Bund diese Kosten übernehmen.

Si la nouvelle loi sur l'asile devait être acceptée par le peuple en septembre prochain, cela aurait donc pour conséquence un nouveau report de charges de la Confédération vers le Canton, et en définitive vers les communes, dont Fribourg serait comme d'habitude la plus touchée, pénalisée qu'elle est par sa situation de ville centre. Contrairement à la Confédération et au Canton, la Ville n'a en effet pas la possibilité de reporter ces charges sur une instance inférieure. Ce serait fort agréable de pouvoir se décharger de ces charges sur les associations de quartier. « Den Letzten beißen die Hunde » comme on dit si joliment en allemand.

Le seul moyen d'éviter les morsures du 'Pitbull' cantonal et du 'Rottweiler' fédéral, c'est la réalisation d'une véritable péréquation financière, verticale et horizontale, une péréquation qui tienne enfin compte de la situation particulière de notre ville. En attendant, la situation risque encore d'empirer, car le Canton ne se contente plus de faire supporter toujours plus de charges aux communes, alors qu'il affiche lui même une santé financière enviable, non, il prévoit des baisses d'impôt qui, à cause du couplage de l'impôt cantonal et de l'impôt communal, vont encore dégrader davantage les finances de la Ville. Ce sont des réductions d'impôt qui sont notamment soutenues par le groupe dont le porte-parole s'est exprimé en dernier pour fustiger le fait qu'on 'pleurniche' sur la situation de ville centre.

La Ville de Fribourg est le moteur du canton et de l'agglomération. Une ville faible n'est ni dans l'intérêt du canton ni dans celui des communes de l'agglomération. La Ville peut raisonnablement et légitimement attendre du Canton et des autres communes qu'ils agissent pour donner au moteur le carburant dont il a besoin et pour renforcer ainsi l'ensemble du canton.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

En ce qui concerne les - rares - paramètres que la Commune contrôle encore, il conviendra à l'avenir de gérer le budget avec rigueur, sans pour autant négliger des investissements importants, comme p. ex. dans certaines écoles dont les équipements sont particulièrement vétustes, ou pour les mesures de circulation visant à promouvoir la mobilité douce et à réduire les nuisances du trafic motorisé au centre ville.

En ce qui concerne les Services industriels, le groupe PS n'a pas de remarques particulières, si ce n'est que les résultats positifs affichés année après année prouvent que la baisse du prix de l'eau est devenue impérative, faute de quoi le principe de la couverture des frais aurait été gravement mis en question.

En conclusion, le groupe socialiste propose à l'unanimité d'approuver les comptes 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels."

M. Christian Morard (PDC) s'exprime comme suit :

"Permettez-moi d'intervenir brièvement. En effet, dans le cadre du bouclage des comptes 2005, nous avons reçu un certain nombre de documents, les comptes évidemment, le rapport de gestion, le message du Conseil communal, le rapport de la Commission financière. Mais, à nos yeux, manque encore un document important. Il s'agit du rapport de l'organe de révision, comme on le trouve dans tout rapport de gestion. Le rapport de l'organe de révision, sous une forme succincte, est une pièce qui devrait figurer dans les comptes de manière à informer les Conseillers généraux et à attester que les comptes ont été vérifiés, qu'ils sont tenus en conformité avec les règles, que diverses appréciations ont été faites ...

Aussi le groupe démocrate-chrétien demande au Bureau que le rapport de révision des comptes de l'exercice 2005 soit remis aux Conseillers généraux dans un prochain courrier et qu'il soit annexé aux comptes lors d'un prochain bouclage."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, répondra à deux ou trois questions qui ressortent des interventions d'entrée en matière.

A M. M. Ducrest qui a l'impression de n'avoir pas reçu d'informations complètes au sujet du dossier de la réévaluation du patrimoine financier, je dois préciser que quand nous avons rédigé le message, nous ne disposions pas d'un document que nous attendions de la part du Service des communes et de la fiduciaire pour nous dire de quelle manière nous devons intégrer cette réévaluation du patrimoine financier dans nos comptes. Nous avons néanmoins fait état, dans ces grandes lignes, de cette opération dans le message, même si nous n'y avons pas reçu les directives très spécifiques du Service des communes. Le rapport de la fiduciaire donne une explication très complète sur ce point. Tous les membres de la Commission financière ont, me semble-t-il, reçu ce rapport et ont donc pu en transmettre le contenu aux autres membres des groupes politiques. Malheureusement, il ne nous a pas été possible de fournir ces données dans le message.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

A M. S. Peiry, je dois dire que la question des engagements hors bilan n'est pas nouvelle. On en a déjà débattu depuis de nombreuses années, notamment à propos de la garantie communale en faveur de la Caisse de pension, mais nous sommes fort étonnés de voir surgir aujourd'hui le problème de l'engagement de la Ville en faveur de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux. Le montant de la garantie que nous avons inscrit dans les comptes a été déterminé par l'association elle-même. Il a été retranscrit tel quel dans nos comptes. Cette somme représente donc la garantie de la Commune de Fribourg envers cette Association. Je ne comprends dès lors pas du tout la remarque émise par la fiduciaire BfB en page 12 de son rapport de révision, affirmant que la Ville n'a inscrit qu'une partie de l'engagement envers l'ACSSMS. Nous n'avons en effet pas d'autre engagement conditionnel envers cette Association que les 4'677'993 francs mentionnés au pied de notre bilan. Nous avons essayé d'atteindre M. C. Bersier pour obtenir un complément d'informations ; malheureusement, nous ne l'avons pas obtenu. Nous nous efforcerons de vous donner des renseignements supplémentaires, lorsque nous aurons réussi à recevoir une réponse.

Le service des Finances ne se fait pas – M. G. Gaillard – d'illusion et n'en a pas. Le service des Finances est parfaitement conscient de la situation difficile de la Commune. Il sait que l'une des portes de sortie pourrait être trouvée grâce à un vrai dialogue avec les autorités cantonales et en particulier le Grand Conseil afin que celles-ci prennent véritablement conscience des charges assumées par la Commune de Fribourg en raison de son rôle de ville centre. Nous nous sommes attelés à cette tâche et nous nous efforçons de présenter au Canton des propositions concrètes. Nous avons déjà établi des documents très précis. Nous entrerons en discussion très prochainement, avant les vacances, je vous l'assure. Nous espérons ainsi faire comprendre à tous les intéressés, notamment aux députés, la situation particulière de la Ville et surtout à leur faire saisir l'intérêt du Canton à ce que la Ville de Fribourg ne tombe pas en faillite. Le nœud du problème est là, parce qu'un canton dont la capitale n'a pas la tête hors de l'eau est un canton en mauvaise santé.

Ma dernière remarque concernera l'analyse de la politique d'aide sociale. Le Conseil communal a déjà débattu de cette question. Des discussions internes se dérouleront entre la fiduciaire, le service des Finances et celui de l'Aide sociale pour aplanir les difficultés et les approches différentes afin d'améliorer la transparence, ainsi que vous le souhaitez au sujet des comptes de ce département.

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, se doit, en sa qualité d'ancien Directeur des Finances, d'apporter des compléments aux réponses que vient de donner Mme M. Genoud-Page.

M. S. Peiry a été extrêmement sévère dans son appréciation de la manière dont a été établi le budget de l'exercice 2005. Il argue notamment du fait qu'il y aurait eu sous-évaluation de certains postes de charges. Au vu du résultat, il est peut-être possible de l'affirmer, mais j'aimerais attirer l'attention de tous les groupes sur un phénomène nouveau apparu, dans ce domaine très particulier de l'aide sociale, dans le cadre du bouclage des comptes 2005. En effet, il y a eu une évolution totalement divergente des charges qui ont fortement augmenté et des recettes qui ont nettement diminué. C'est ce différentiel entre la somme des dépenses et des revenus qui pose un problème, dans la mesure où les charges ont été plus élevées et les produits plus faibles. Manifestement, derrière cette évolution et cet écart, il y a des données qui méritent analyse notamment

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

avec les services cantonaux intéressés. Au passage, je vous rappelle que quelques éléments ponctuels de cette question des charges et des récupérations de l'aide sociale font l'objet d'un litige entre le Canton et la Commune. Un autre facteur, d'ordre technique celui-là, a influé sur le résultat des comptes de ce chapitre comptable, c'est que toute la comptabilisation du quatrième semestre 2005 n'a pas pu nous être transmise par le Service cantonal avant le bouclage des comptes communaux. Ce fait nous a été communiqué par une instruction que nous avons reçue au mois de novembre 2005 comme toutes les communes du canton.

Nous avons l'habitude des appréciations, notamment quant à leur tonalité, de M. G. Gaillard. Il est évident – et vous le savez M. Gaillard – que la somme des facteurs négatifs que nous avons dû subir, à savoir une combinaison de charges supplémentaires et de recettes en recul, aurait pu – je dis bien aurait pu – nous entraîner dans un déficit non pas de 7 millions de francs – ce que nous déplorons tous – mais dans un déficit supérieur d'un ordre de grandeur de 9,5 millions de francs. Aussi la Commune est-elle parfaitement en droit d'affirmer avoir maîtrisé son propre ménage, ses propres dépenses internes. On peut même affirmer qu'il y a eu de ce point de vue une amélioration de la maîtrise du budget interne. L'éditorial que vous citiez ne disait rien de plus. Il y a eu effectivement une amélioration de 2,5 millions de francs du compte de fonctionnement du ménage communal. Ni le Conseil communal, ni moi-même, n'avons jamais affirmé que nous ne nous alarmions pas de cette situation. Bien au contraire, nous avons toujours dit et nous le répétons ce soir que dans la perspective de la législature qui vient de commencer, qu'il est temps, qu'il est grand temps d'unir toutes nos forces. Comme vous l'avez vous-même déclaré, ce n'est pas en comptant d'abord sur les autres que nous arriverons à quelque chose, mais en comptant d'abord sur nous-mêmes. La moindre des choses dans un tel contexte, c'est que le Conseil communal puisse compter sur le Conseil général et sur toutes les forces politiques pour l'aider à trouver des solutions.

Certains orateurs ont parlé de péréquation, en citant même le professeur B. Dafflon. Sachez malgré tout que dans le cadre d'un comité de pilotage dirigé par le Conseiller d'Etat P. Corminboeuf, nous discutons bien de péréquation, mais uniquement de péréquation horizontale, c'est-à-dire de l'ensemble des transferts financiers entre communes, entre communes les plus riches et les communes les plus désargentées de notre canton. Or, ce sont au total, au niveau du canton, 16 millions de francs qui sont en discussion. La part de la Ville de Fribourg à cette somme est de l'ordre de 40 %. Nous n'exigeons évidemment pas que toute péréquation disparaisse, mais nous demandons que certaines clés de répartition, notamment celles liées à la population des communes, soient modifiées. En ce sens, il n'y a pas de controverse entre le Conseil d'Etat et la Ville de Fribourg, dans la mesure où nous n'attendons pas monts et merveilles de cette refonte de la péréquation horizontale. Nous n'en attendons pas moins un aménagement important avec l'introduction d'autres paramètres qui correspondent mieux à la réalité actuelle. Si la classification des communes prenait, par exemple, en considération la densité de la population, les choses seraient beaucoup moins graves de ce point de vue.

Il est d'autres problèmes qui concernent ce que certains appellent "péréquation verticale" et que nous préférons qualifier de "répartition des tâches" entre le Canton et les communes. Cette question s'inscrit dans un autre contexte plus général qui est celui de la répartition des charges et des tâches entre la Confédération et les cantons, telle que le peuple suisse l'a acceptée il y a quelques mois. Cette dernière opération pose un

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

grand nombre de problèmes à l'Etat et par ricochet aux communes. Il est évident que la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes dépendra, du moins partiellement, de ce qui se fera à l'échelon supérieur. Dans un tel contexte, il ne s'agit donc plus de technique, mais de politique. C'est dans ce cadre que de nouvelles interventions de caractère politique sont possibles. Pour ce qui est de la fiscalité – nous avons déjà eu l'occasion de le relever – le Grand Conseil, lors de sa dernière décision, a enfin pris en considération l'aspect de l'autonomie des communes et n'a pas couplé à la baisse de la fiscalité cantonale une réduction des impôts communaux. Voilà les quelques considérations complémentaires que je voulais apporter au nom du Conseil communal.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, se réjouit du large consensus portant sur les points essentiels et qui a été exprimé par les représentants des six groupes de notre assemblée. M. S. Peiry a parlé d'une réserve à l'approbation des comptes. Je note qu'il s'agit d'une réserve davantage de portée politique que de portée juridique. En effet, aucune modification de l'arrêté d'approbation des comptes ne pourra être apportée.

L'intervention de M. E. Kleisli était rafraîchissante. C'était un régal pour l'oreille, c'était poétique et c'était très beau. C'est la preuve qu'il est de temps en temps nécessaire de voir apparaître des têtes et des visages nouveaux au sein de cette assemblée. Cela nous change des discours stéréotypés des uns et des autres.

L'histoire de la garantie en faveur de l'Association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux, je l'ai trouvée dans le procès-verbal des débats qui ont eu lieu l'année passée au sujet des comptes de l'exercice antérieur. Apparemment, cette question revient à chaque fois. Le mieux serait sans doute de tirer une fois cette affaire au clair pour éviter d'en reparler à chaque bouclage de comptes.

Mme M. Genoud-Page nous a annoncé une bonne nouvelle, quand elle nous a dit que le Conseil communal fera tout pour que le problème concernant l'aide sociale soit aplani. Nous nous en réjouissons si tel était le cas.

A ce sujet, M. P.-A. Clément a cité une circulaire du Service cantonal de l'action sociale du 25 novembre 2005. Afin que tout le monde sache ce que contient cette circulaire, je vais vous en lire l'extrait essentiel :

"Dans le cadre de l'application de la loi sur l'aide sociale du 14 novembre 1991 (ci-après LASoc), le Service de l'action sociale effectue annuellement (art. 34, al. 2 LASoc) la répartition (appelée 'Correctif') de l'aide matérielle ainsi que des frais de fonctionnement des services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc) entre toutes les communes du district (art. 34 al. 1 LASoc). Cette répartition est déterminée par année civile (art. 19 RELASoc).

Or, de par le système LASoc mis en place par le législateur, le Service de l'action sociale ne sera en possession des factures du 4^e trimestre 2005 présentées par les services sociaux régionaux qu'au cours du premier semestre 2006. La répartition par district ne pourra dès lors être effectuée par le Service de l'action sociale qu'au mois de mai 2006, alors que les comptes communaux de l'année 2005 auront été bouclés."

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Il est dès lors évidemment difficile d'obtenir des comptes absolument transparents, puisqu'il manque le dernier trimestre de l'année passée. C'est une situation naturellement quelque peu gênante.

M. C. Morard aurait souhaité obtenir le rapport de révision de la fiduciaire, qui devrait être annexé aux comptes. Le message concernant les comptes de la Ville pour l'exercice 2005 date du 8 mai 2006. Quant au rapport de révision de la fiduciaire BfB, il date du 20 juin 2006. Je ne crois pas que les Conseillers généraux souhaitent attendre jusqu'au 20 juin pour recevoir un document cumulatif comprenant les comptes de la Ville, le message du Conseil communal et le rapport de révision de la fiduciaire. Ce rapport m'a été envoyé mardi matin 20 juin 2006, vers 10.00 heures. Je crois que ce même jour, M. A. Pillonel a fait parvenir ce document à tous mes collègues de la Commission financière. Il est donc parfaitement vrai que ce rapport n'était pas disponible pour les séances de groupe du lundi 19 juin 2006. A cette date-là, nous ne disposons que d'un document très partiel et inachevé, puisque la Commission financière a tenu sa dernière réunion avec les représentants de la fiduciaire le vendredi 16 juin 2006. Il est toutefois évident qu'en préparant le rapport de la Commission financière, je me suis efforcé de tirer tout le parti possible du rapport de la fiduciaire. Il est clair qu'un document de 20 pages ne peut être exhaustivement rapporté dans un document de 7 pages. Je dirai que ce document, celui qui veut le lire, peut le faire, mais que les conclusions essentielles de la fiduciaire BfB figurent dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter tout à l'heure.

EXAMEN DE DETAIL

Le Président constate qu'aucune proposition de renvoi n'a été présentée. *"Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Commune et des Services industriels."*

I. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

II. FINANCES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion.

Impôts sur le revenu (p. 78)

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, relève que pour la première fois, la moyenne par contribuable du produit de

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville est inférieure à celle de Sarine-Campagne. Je crois que c'est significatif.

Pas d'autres observations.

III. ECOLES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IV. POLICE LOCALE ET CIRCULATION

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Les points suivants donnent lieu à discussion :

7.1.2 Plan d'aménagement local

Le bilan (p. 152)

Mme Christa Mutter (Verts) – après avoir remercié le personnel communal de son travail qui trouve son reflet dans ce rapport de gestion – relève qu'en page 152, le document fait état du bilan du plan d'aménagement local. Ce bilan a-t-il fait l'objet d'une publication ? Pourrait-il être mis sur le site internet de la Commune ?

M. Jean Bourgknecht, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, ne peut pas, en l'état, dire s'il est possible de publier ce document sur le site internet. Il s'engage toutefois à interroger les responsables de ce site et à faire le nécessaire s'il y a possibilité de donner suite au souhait de l'intervenante.

7.1.3 Commission d'aménagement

Etude spéciale pour le réaménagement entre Fribourg et Granges-Paccot aux abords de l'axe de la rue de Morat (pp. 155-156)

Mme Christa Mutter (Verts) constate qu'entre le second paragraphe de la page 156, consacré effectivement à l'étude spéciale concernant la rue de Morat, et le troisième qui parle du PAD de la rue de

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rome, il manque soit un titre, soit un paragraphe. S'il s'avère qu'il manque un paragraphe, pourriez-vous nous envoyer ce paragraphe manquant par feuille séparée ?

M. Jean Bourgknecht, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, procédera à la vérification souhaitée.

Fribourg-Cible : Masterplan

Mme Christa Mutter (Verts) admet bien volontiers que le groupe de Fribourg-Cible n'a pas eu énormément d'activité en 2005, mais malgré tout, il conviendrait de parler de l'année **2005** et non 2004 en page 157 du rapport de gestion.

Il est pris acte de cette correction.

VI. BATIMENTS ET AMENAGEMENT

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VII. INFORMATIQUE

a. Comptes

La rubrique ci-après donne lieu à discussion.

Ecart entre le budget et les comptes

700.318.01 Achat et maintenance des logiciels

M. Michel Ducrest (PDC) profite du fait qu'on examine un chapitre qui relève de M. le Syndic pour l'interroger, de manière plus globale, sur les dépassements budgétaires. Quelle est l'option que vous retenir quant aux limites à partir desquelles un écart budgétaire mérite une explication dans le fascicule des comptes ? A partir de quel pourcentage de dépassement y aurait-il lieu de donner automatiquement un commentaire ? Voyez-vous une autre manière de faire ? Prévoyez-vous dans ce domaine des dispositions nouvelles pour chacun des chapitres comptables de l'administration ?

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, Directeur de l'Informatique, précise qu'en l'espèce, M. M. Ducrest fait allusion à la rubrique 700.318.01 "Achat et maintenance des logiciels". L'écart constaté à cette rubrique est dû au fameux logiciel pour l'Aide sociale. L'acquisition de ce logiciel fait l'objet d'une participation combinée de la Confédération, de l'Etat et de la Ville. Il s'est agi de mettre en place des modules informatiques nouveaux pour recueillir des données statistiques. Il est parfaitement exact qu'à l'époque, cette opération n'a pas fait l'objet d'une décision spécifique du Conseil général, ni d'une information du Conseil communal au Conseil général par le truchement de la Commission financière. Pour l'avenir, nous prenons note de cette lacune.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Pour ce qui est de l'amortissement de l'investissement de renouvellement du système informatique, vous constatez que nous en sommes arrivés à la fin.

Je répète que tout dépassement important des rubriques de fonctionnement et en l'occurrence d'investissements doit faire l'objet d'une information préalable de la Commission financière.

M. Michel Ducrest (PDC) ne cache pas sa surprise que M. P.-A. Clément, Syndic, se contente de prendre acte pour les prochains exercices de l'observation de l'intervenant au sujet de la nécessité d'informer le Conseil général des raisons des écarts constatés entre le budget et les comptes. Faut-il comprendre par là qu'il s'agit d'une situation qui va se répéter une autre année ? Ou bien dois-je comprendre qu'une autre année vous vous efforcerez de faire mieux et de donner des explications pour les écarts entre budget et comptes ? En outre, vous n'avez pas pris le risque d'évoquer un pourcentage, à partir duquel un commentaire sera systématiquement donné en cas de dépassement d'une rubrique budgétaire. *"Vous êtes resté – si je peux me permettre respectueusement – à côté de la plaque."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fournira une réponse fort simple à M. M. Ducrest. Il y a eu effectivement, comme je l'ai dit, un dépassement du compte de fonctionnement du service de l'Informatique. J'en ai précisé les raisons. J'ai également reconnu que dans ce cas l'information, j'allais dire "spontanée" qu'aurait dû donner le Conseil communal, n'a effectivement pas été faite. Je n'ai pas abordé le problème des investissements, puisque la question ne portait que sur le fonctionnement et que je ne voulais pas prendre le risque de me tromper de chiffres en fonction des divers investissements. C'est pour cette raison que je ne les ai pas cités.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VIII. CULTURE ET TOURISME

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

2.3 Activités de la Commission culturelle (p. 48)

Achat d'une œuvre d'art intitulée "Giratoire et son coussin écologique"

M. Stéphane Peiry (UDC) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe de l'Union démocratique du centre aimerait se faire le porte-parole de nombreux citoyennes et citoyens et vous faire part de leur consternation quant à l'acquisition d'une 'œuvre d'art' temporaire qui a été installée au carrefour sis au haut de la rue de l'Hôpital et qui aurait coûté 15'000 francs aux contribuables (cf. rubrique 820.311.00). Permettez-nous de penser que compte tenu de l'état catastrophique de nos finances les citoyens contribuables sont en droit d'attendre de nos édiles, mais aussi de la part de la commission culturelle un peu plus de circonspection quant à la manière dont sont dépensés les deniers publics. Si une année, on achète une œuvre à 5'000 francs plutôt qu'à 15'000 francs et que mieux

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

on choisit une œuvre d'art appelée à durer, nous ne pensons pas que cela sera un sacrilège envers la sacro-sainte culture dans notre ville."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime comme suit :

"C'est en tant que membre de la commission culturelle que je répondrai à M. S. Peiry. Je suis assez d'accord avec lui.

Il faut en fait savoir que c'est un petit groupe de la commission culturelle qui a choisi les artistes appelés à participer au concours. J'ai fait partie du jury, mais je me suis trouvée en face de six ou sept artistes qui devaient développer un projet. L'idée était d'animer les ronds-points. Ces artistes ont imaginé divers projets. Je dois dire qu'on allait du pire au moins mauvais.

Le pire : il s'agissait de payer un chauffeur roumain pour le faire venir à Fribourg où il aurait tourné avec son véhicule pendant une heure et demie ou deux heures dans un giratoire afin de bloquer la circulation. Les automobilistes ainsi bloqués auraient ainsi eu l'occasion de réfléchir sur leur situation d'automobilistes bloqués. Ma réaction alors : 'Au moins, ça ne nous coûtera pas 15'000 francs !'. On m'a répondu : 'Si, ça vous coûtera 15'000 francs, parce qu'on payera le voyage, on paiera le séjour à l'hôtel et on paiera la vidéo qui sera tournée.'. Alors, j'ai déclaré que si on choisissait ce projet, je me fâcherais et que j'écrirais une lettre à la Commune, en faisant référence à tous les conducteurs qui doivent s'acquitter d'une amende de 120 francs parce qu'ils n'ont pas tout à fait respecté les prescriptions de stationnement.

Un autre projet prévoyait de répandre des graines aux ronds-points afin que les pigeons viennent manger ces graines. (Rires)

Un troisième projet consistait à poser des échelles au centre de certains giratoires ; dans cette hypothèse, la police a suggéré qu'on enlève les échelons afin d'éviter que des personnes ne soient tentées de grimper sur ces échelles et qu'il n'y ait des accidents ... Un autre candidat a imaginé de poser des bancs au milieu des giratoires. Un projet – c'est le seul que j'ai trouvé – aurait consisté à installer des panneaux sur lesquels auraient été inscrites des questions un peu existentielles : 'Que faites-vous aujourd'hui ?', 'Où va votre vie ?'

Et enfin, il y avait le 'coussin'. Ce 'coussin' était censé grandir, se gonfler au passage des véhicules. Plus le nombre de voitures augmenterait, plus le 'coussin' enflerait jusqu'au point de faire apparaître une inscription : 'game over' avant de se dégonfler entièrement. Le jury, avant sa décision, a demandé à l'artiste si cette œuvre était vraiment réalisable. La réponse de l'artiste a été que cette œuvre était tout à fait faisable. A ce moment-là, je suis intervenue, ne serait-ce que pour trouver un message plus poétique que 'game over' et surtout en français. On m'a répondu qu'on ne saurait intervenir sur le travail d'imagination et de création d'un auteur. Bien ! Vu les assurances données, vu les autres projets, le jury a retenu ce projet. Mais, on doit constater que l'œuvre réalisée ne correspond pas du tout à ce qui avait été promis. Le ballon a grossi, a enflé, puis est resté gonflé ... avant de s'effondrer totalement et de rester à plat, puis a de nouveau grossi ... Désormais, il est complètement 'à plat', parce qu'il a été victime d'actes de vandalisme.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Je suis donc parfaitement d'accord avec la remarque de M. Peiry. Malheureusement, je ne pourrai pas participer à la prochaine séance de la commission culturelle, mais j'invite les conseillers communaux qui y assisteront de transmettre votre commentaire. J'étais prête à dire que ce qu'on nous a fait, c'est de 'l'escroquerie'. 'Ca ne vaut pas 15'000 francs.'. J'invite Mme M. Genoud-Page qui représentera le Conseil communal à cette séance à demander à l'artiste une réduction du prix de son œuvre." (Applaudissements)

M. Rainer Weibel (Verts) s'exprime comme suit :

"La preuve que cette œuvre d'art interpelle et vous parle, c'est bien le fait que nous en débattons ce soir. Elle pose le problème de la circulation en ville, des bouchons qui bloquent quatre fois par jour ce carrefour. C'est une vraie question. Nous pouvons remercier un artiste qui, par son œuvre, nous a mis en évidence ce grave problème." (Mouvements divers).

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, se doit d'apporter quelques explications à l'assemblée. Il convient, en premier lieu, de préciser les modalités d'acquisition d'une œuvre d'art par la commission culturelle. Cette commission désigne un jury qui doit lui faire une proposition d'achat. Il appartient ensuite à la commission de décider de l'achat de l'œuvre retenue. Je tiens à souligner que le Conseil communal ne fait que prendre acte de cette décision d'achat prise par la commission culturelle.

Cela dit, il convient aussi de souligner que la commission culturelle a deux options pour choisir une œuvre. Elle peut soit acheter une œuvre existante ou une création qui est achevée, soit soutenir financièrement la réalisation d'un projet artistique et aider ainsi une création. Il est évident que lorsque l'on acquiert une œuvre qui existe, on sait ce qu'on achète. On peut voir l'œuvre, la toucher, en mesurer les dimensions, imaginer comment l'exposer ... En revanche, quand on opte pour le soutien à une création, on court toujours un risque. C'est le risque de ne pas savoir quel sera le résultat du projet. Dans le cas d'espèce, on n'a pas pu évaluer réellement ce que serait cette création.

Ce disant, je n'engage que moi. Comme je n'ai pris aucune part au choix de cette œuvre, je dois ajouter que j'ai été personnellement assez déçue de la réalisation. Je ne parle pas du choix lui-même, ni de l'option retenue. Il m'apparaît tout à fait intéressant de donner à un auteur la possibilité de créer quelque chose sur ce thème du giratoire. En lui-même, ce thème est, me semble-t-il, tout à fait intéressant, mais c'est la réalisation qui pêche. Cette réalisation est tout à fait catastrophique, nous le reconnaissons volontiers.

Dès le départ, la Commune a engagé la totalité du capital-risque. Il serait très difficile aujourd'hui de vouloir récupérer l'argent injecté, parce que le résultat n'est pas satisfaisant. Il n'y aura donc pas de possibilité de récupérer quoi que ce soit.

Quoi qu'il en soit, le Conseil communal – comme la commission culturelle – retiendra cette expérience un peu négative et veillera à un choix, comment dire, plus "classique" lors des prochaines acquisitions d'œuvres d'art.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. Michel Ducrest (PDC) déclare ce qui suit :

"J'aimerais adresser une remarque à l'attention du Conseil communal quant à la procédure suivie. J'espère recevoir une réponse précise, car tout à l'heure je ne l'ai pas obtenue. A mon sens, il n'est pas cohérent que le Conseil communal ne prenne pas une décision formelle qui confirme la décision d'achat prise par la commission culturelle. En tant que telles, les commissions communales n'ont pas – à mon avis toujours – de compétence décisionnelle ; celle-ci relève du Conseil communal. Il ne faut certes surtout pas que le Conseil communal décide du choix de l'œuvre – parce que cette pratique présenterait d'importants risques – mais l'Exécutif doit avaliser formellement la décision de la commission culturelle."

M. Pierre-Alain Rolle (PS) déclare ce qui suit :

"J'ai été moi-même fort surpris de cette œuvre d'art et de sa réalisation. Mais je suis encore beaucoup plus surpris des interventions qui ont lieu dans cette enceinte. En effet, quand on installe une statue à la rue de Romont, on vient nous dire : 'Qu'est-ce que c'est que cet objet qui pleure ?'. Chaque fois qu'il se fait et crée quelque chose en ville, il y a quelqu'un pour râler dans cette assemblée. A la longue, c'est vous-mêmes qui vous discréditez."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, n'a malheureusement pas sous la main le règlement de la commission culturelle pour répondre précisément à M. M. Ducrest. Je lui répondrai ultérieurement.

IX. SPORTS

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion.

9.2.5. Programmes d'emplois temporaires (PET) / Programmes d'emplois qualifiants (PEQ)

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, doit préciser qu'en 2005, le Canton qui attribue les programmes d'emplois qualifiants LEAC a renoncé à les proposer aux chômeurs en fin de droit. Cette décision a pris effet au mois de février, parce qu'il n'y avait plus d'argent pour ce faire dans les caisses. Ceci expliquant cela, des personnes se sont ainsi retrouvées à l'aide sociale.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

XI. AIDE SOCIALE

a. Comptes

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, fait la déclaration ci-après :

"Ce soir, l'Aide sociale a bon dos. Elle en a pris 'plein la figure'. Non au refus de présenter les pièces comptables ! En un mot, j'ai tous les défauts.

Je dois malgré tout vous rappeler que les charges pour les Ecoles et pour l'Aide sociale font encore partie des dépenses obligatoires des communes et qu'elles sont sujettes à des lois que nous devons appliquer. Quant aux allégations qui laissent entendre que ma Direction, mon chef de service, M. S. Blanc, que le chef comptable de l'Aide sociale, M. P. Roggo, ont refusé de présenter des pièces comptables, j'affirme tout simplement qu'il s'agit de propos fallacieux, voire mensongers. Pour qu'il y ait eu refus de présentation de comptabilité, il faudrait qu'il y ait eu une demande. Dans les faits, je me dois quand même de dire que M. C. Bersier, collaborateur de la fiduciaire BfB, s'est rendu auprès du chef comptable de l'Aide sociale pour lui poser des questions. M. Roggo lui a répondu, en ajoutant qu'il restait à sa disposition.

Je dois vous dire, Mmes et MM., que le 13 juin 2006, lors de mon passage devant la Commission financière, je me suis sentie prise, dès mon arrivée, dans un véritable traquenard. J'ai eu l'impression d'être, comme dans les vaudevilles de Labiche, le cocu du village et d'en être le dernier informé. On m'accusait d'avoir refusé de présenter les pièces comptables. Comme je l'ai toujours déclaré, les dossiers sociaux ne sont pas à disposition. Je ne vois en effet pas en quoi cela regarde les gens de savoir si M. X souffre d'un sida déclaré ou d'hémorroïdes. Cela relève de la sphère privée des personnes et ces informations ne sont accessibles qu'au Service cantonal d'action sociale qui exerce, en la matière, la haute surveillance.

Toutefois, les pièces comptables sont à disposition et du service des Finances et de la fiduciaire. Quant aux déclarations tant du chef de service que de la Directrice des Finances, qui ont prétendu avoir essuyé un refus de ma part, je les démens et j'affirme que ces propos sont faux. Je m'étonne en particulier des propos du chef du service des Finances qui affirme qu'il n'a pas eu accès aux pièces comptables, qui déclare ne pas savoir comment les choses se font. En effet, quelques semaines auparavant, le chef du service de l'Aide sociale, M. Blanc, le comptable de l'Aide sociale, M. Roggo, ainsi que M. J. Pollet se sont rendus auprès du Service cantonal de l'action sociale, pour recevoir quelques explications sur la manière dont les choses se passent.

Je vais contredire M. M. Ducrest qui vient d'affirmer que les commissions communales n'ont pas de pouvoir de décision, en ce sens qu'une seule commission a un pouvoir de décision, c'est la commission sociale. Cette commission siège pour examiner tous les dossiers d'aide sociale. Comme l'a rappelé M. G. Guillaume, il y a effectivement eu des problèmes en 2001, mais ces problèmes portaient notamment sur la comptabilité des programmes d'emplois temporaires. J'ai à ce moment-là donné tort au chef de service de l'époque qui invoquait la protection des données. Ainsi, le Conseil communal avait-il admis un contrôle plus ap-

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

profondi des pièces comptables de l'Aide sociale. Il n'y a donc nullement refus de fournir les pièces comptables, ni volonté de se montrer totalement obtus. Une somme de 10 à 12'000 francs avait même été allouée à l'époque pour permettre à la fiduciaire de procéder à un contrôle spécifique dans ce domaine.

Permettez-moi aussi de vous rappeler les tâches dévolues par la législation aux communes dans le domaine de l'aide sociale. Selon l'article 18 de la loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale, 'les communes créent un service social doté de personnel qualifié.'. 'Le service social accomplit les tâches suivantes :

- a) il contribue à la prévention sociale et collabore avec les institutions privées et publiques ;*
- a^{bis}) il instruit les dossiers d'aide sociale et demande le préavis de la commune de domicile d'aide sociale ;*
- b) il fournit l'aide personnelle et l'aide matérielle aux personnes désignées aux articles 7 et 8 après avoir soumis les demandes d'aide matérielle à la commission sociale ou au Service de l'action sociale ;*
- c) il décide, en cas d'urgence, de l'octroi d'une aide matérielle limitée et soumet sa décision à l'autorité compétente pour ratification ;*
- d) il transmet au Service de l'action sociale les avis d'aide sociale relevant des lois fédérales et des conventions internationales ;*
- e) il présente, pour remboursement, à la fin de chaque trimestre civil, aux communes et à l'Etat, le décompte des aides matérielles accordées ;*
- f) il élabore un rapport annuel d'activités à l'intention des communes et de la Direction de la Santé et des Affaires sociales.'*

Vous devez savoir que toutes les décisions de la commission sociale sont transmises au Service cantonal de l'action sociale. On ne saurait donc prétendre qu'il n'y ait aucun contrôle dans ce secteur. Laisser entendre qu'il n'y a aucun contrôle, qu'on fait ce que l'on veut et qu'on distribue l'aide à tous vents relève de la fiction, voire des 'fata morgana' du désert du Sahara. Je ne vais pas vous lire toute la loi sur l'aide sociale, mais je vous dis simplement que les contrôles existent.

Je regrette que si un refus a été effectivement signifié par l'un de mes collaborateurs et notamment par mon bras droit, on n'ait pas pris la peine d'en informer Mme Maradan. Jusqu'à preuve du contraire, je n'ai jamais fermé les armoires, mais je répète que les dossiers sociaux sont à l'usage exclusif du service de l'Aide sociale, de la commission sociale et du Service cantonal de l'action sociale, contrairement aux pièces comptables.

Il était, me semble-t-il, essentiel que vous connaissiez les choses.

J'aimerais vous apporter un complément d'informations au sujet du dépassement du budget. Comme cela vous a déjà été dit ce soir, il existe un litige entre la Commune et le Service cantonal de l'action sociale au sujet des frais non couverts de caisse maladie. Ce litige fait suite à une ordonnance rendue par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2004. Je me suis opposée à cette ordonnance. Nous avons dû attendre 2005 pour que le

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Service cantonal de l'action sociale prenne position par écrit afin que nous soyons en mesure de faire valoir nos arguments devant la justice. Ce dossier est en cours et pendant devant les tribunaux. Mais l'Etat nous retient sur les remboursements qu'il devrait nous verser, d'une manière tout à fait arbitraire un montant de quelque 1,6 million de francs. D'où la dichotomie entre les dépenses de la Ville et les récupérations auprès du Canton. Comme vous l'a cité le Président de la Commission financière, nous avons reçu une directive très explicite du Service cantonal d'action sociale concernant la non-prise en compte du dernier trimestre dans le décompte de l'exercice 2005. Vous le savez sans doute, les autres communes présentent leurs comptes à leur assemblée ou à leur conseil général à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai, c'est-à-dire bien avant ce qui se fait en ville. C'est pour cette dernière raison que nous ne pouvons pas intégrer la comptabilité du dernier trimestre dans nos comptes et devons donc passer par un système transitoire. Ce faisant, nous respectons la LASoc et les décisions de l'Etat, sans quoi ce serait la gabegie totale.

Qu'en est-il des 'Porsche' de certains de nos clients ? Vous avez sans doute lu la presse. Il arrive que nous serrons les boulons et que 'ces gens fassent recours auprès du Tribunal administratif'. C'est ainsi qu'un Monsieur qui était entretenu par le service depuis près de dix ans, possédait une Porsche et procédait à des immatriculations de véhicules à tour de bras. Quand nous avons décidé de serrer les boulons, le Tribunal administratif m'a accusée d'arbitraire, de ne pas respecter les conventions des droits de l'homme. M. Blanc, qui est un fin juriste, a déposé un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral. Les juristes qui sont nombreux au sein de cette assemblée savent fort bien que les recours de droit public d'une collectivité publique sont très rarement acceptés. Il s'agit d'une voie étroite, et même plus qu'étroite. Nonobstant, le Tribunal fédéral a accepté notre recours et nous a donné gain de cause. Je dois vous dire que cet arrêt a fait le plus grand bien à tout le personnel. Nous en avons également assez des petits malins qui usent et abusent de notre système. Il n'empêche que ce sont des usagers minoritaires.

Pour un second cas, nous n'avions pas fait recours contre un arrêt du Tribunal administratif, dans l'attente de ce que déciderait le Tribunal fédéral. Pour ce second dossier, le Tribunal administratif estime non seulement que la décision de la commission sociale et de ma Direction est arbitraire, injuste, contraire à toutes les conventions humanitaires, mais nous facture encore 1'300 francs de frais. Voilà ce qu'il en est pour une affaire qui, dans les faits, est aussi lamentable que celle du détenteur de la Porsche, si ce n'est pire. Mais, dans ce cas, le délai de recours est échu.

Quoi qu'il en soit, nous disposons maintenant d'une jurisprudence, à laquelle nous pourrions nous référer pour d'autres dossiers, sachant que l'on est en droit de tenir compte des cadeaux en nature que reçoivent certains de nos clients. Il n'en est pas moins vrai qu'il faut toujours compter avec des recours d'avocats et avec des arrêts de tribunaux tous azimuts quand vous coupez les vivres ou diminuez les prestations allouées à certains de nos clients. Vous devez vous attendre à vous faire taper sur les doigts. J'invite simplement les juristes présents dans cette salle à prendre la peine de comparer l'arrêt du Tribunal fédéral avec celui du Tribunal administratif. Ce sera pour le moins instructif. Le Tribunal administratif a tout simplement inversé le fardeau de la preuve, en l'exigeant de notre service social en lieu et place du client qui sollicite, avec pitié, une prestation.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Voilà. Pour le reste, je vous précise que la proposition émise le 13 juin 2006 par M. G. Gaillard est pleinement acceptée par ma Direction et mes collaborateurs. J'attends avec impatience votre venue. Les pièces comptables vous seront toutes montrées."

M. John Clerc, Président de la Commission financière, remercie Mme M. –T. Maradan Ledergerber de nous avoir fait part de ses soucis et préoccupations. *"Nous avons de la compréhension pour la situation qui est la sienne. Personnellement, dans le rapport que j'ai présenté en début de séance, je n'ai jamais parlé d'une distribution à tous vents d'aide sociale. Au contraire, je me suis efforcé de montrer que la Direction est tenue par le respect des obligations légales.*

J'aimerais exprimer le sentiment qui était celui de M. G. Guillaume, lorsqu'il s'est présenté devant nous. Il nous a clairement dit : 'Il se peut que les comptes de l'Aide sociale soient parfaitement justes au centime près, mais nous ne pouvons pas l'établir, parce que nous n'avons pas un accès direct à ces comptes.'. L'interlocuteur de M. Guillaume, c'est M. J. Pollet. Il ne s'agit pas de M. P. Roggo, comptable de l'Aide sociale. Nous sommes d'avis qu'une comptabilité communale doit être vérifiable dans son intégralité et non pas seulement à 90 %. C'est ce souci-là qui nous a conduits à transmettre, le 7 juin 2006, une liste de questions à la Direction des Affaires sociales. Il s'agit de neuf questions, dont je pourrais vous faire la lecture, mais je crois que c'est inutile. Les points soulevés ont du reste partiellement été abordés ce soir. Nous reparlerons de ce qui ne nous a pas paru clair, lors de la visite du groupe dirigé par M. G. Gaillard. Comme toutes les autres, cette affaire peut être résolue de manière tout à fait factuelle et objective et qu'il est bon de ne pas donner à un dossier une charge émotionnelle qu'il ne mérite pas."

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

a. Comptes

Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber, Directrice des Affaires sociales, fait la déclaration ci-après :

"Comme pour les dossiers d'aide sociale, c'est chez nous qu'on compte le plus de dossiers de tutelle dans le canton et en Suisse romande. Voilà ! Il y a sans doute une corrélation dans l'évolution de ces deux secteurs. Ce qui est en tout cas sûr, c'est qu'il y a une paupérisation de notre tissu social."

Pas d'autres observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XIII. INVESTISSEMENTS

Pas d'observations.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

- XIV. BILAN
Pas d'observations.
- XV. CLASSIFICATION PAR NATURE
Pas d'observations.
- XVI. TABLEAUX ET STATISTIQUES
Pas d'observations.
- XVII. ETAT DES RESERVES DES CYCLES D'ORIENTATION
Pas d'observations.
- XVIII. RENTIER DES FONDS
Pas d'observations.
- XIX. SERVICES INDUSTRIELS

a. Comptes

M. Jean Bourgknecht, Président des Services industriels, déclare ce qui suit :

"Le compte d'exploitation des Services industriels boucle avec un excédent de recettes de 38'048 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau. Ce constat m'amène à faire les deux commentaires qui suivent. Certes, ces comptes des Services industriels bouclent avec un bénéfice, mais le budget prévoyait un bénéfice après l'attribution d'un montant de 905'000 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, et non pas après prélèvement à cette dernière. Cette situation est la conséquence de la participation des Services industriels à la capitalisation de la Caisse de prévoyance pour une somme de 2'741'760 francs.

Il convient ensuite de souligner que cette participation à la capitalisation de la Caisse de prévoyance et le prélèvement à la réserve qui en a découlé ne remettent en cause ni la baisse du prix de l'eau prévue pour le 1^{er} janvier 2007, ni le financement du nouveau bâtiment des Services industriels qui ouvrira ses portes vers la mi-novembre 2006."

Pas d'autres observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

EXAMEN DU PROJET D'ARRETE

Article premier

Premier alinéa : Comptes 2005 de la Commune

M. John Clerc, Président de la Commission financière, rappelle que cette dernière propose de remplacer le terme : "Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2005 sont adoptés ..." par "... **sont approuvés**...". Cette correction est aussi valable pour le second alinéa concernant les Services industriels. Ce faisant, nous nous mettrons en conformité avec l'article 10 de la loi sur les communes.

Le présent alinéa ainsi corrigé n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Deuxième alinéa : Comptes 2005 des Services industriels

Le présent alinéa corrigé comme annoncé ci-dessus n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte, par 62 voix sans opposition, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 ;
- le message du Conseil communal n° 1, du 8 mai 2006 ;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2005 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des charges	Fr.	264'919'702,54
Total des revenus	Fr.	<u>257'954'918,35</u>
d'où un excédent de charges de	Fr.	6'964'784,19

Séance du 26 juin 2006

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2005 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2005 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir :

Total des revenus	Fr.	12'844'913,71
Total des charges	Fr.	<u>12'806'864,97</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	38'048,74

Article 2

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

Fribourg, le 26 juin 2006

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Laurent PRAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion 2005 est ensuite tacitement approuvé.

ooo

19. Divers

Aucune intervention n'étant annoncée, le Président peut clore la séance, en souhaitant à ses collègues une bonne soirée et en leur donnant rendez-vous à demain soir à 19.30 heures.

Fribourg, le 17 juillet 2006
AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Laurent PRAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL